



Secteur Économie et services publics

Numéro 42-2026

Réf. : FS/RB/YB

Paris, le 24 mars 2026

LES CAHIERS DE L'ÉCONOMIE N° 2

Chères et chers camarades,

Ce deuxième numéro des cahiers de l'économie propose un **dossier sur l'actualité économique internationale**, marquée par l'intensification de la concurrence économique et la hausse menaçante des budgets militaires, sur fond de ralentissement de la croissance ces dernières décennies.

Ce contexte n'échappe évidemment pas aux salariés en France qui subissent la crise dans l'industrie et la hausse du chômage. En marge des dernières publications de l'Insee, ce numéro revient par conséquent sur **la conjoncture économique française** en 2025 et les perspectives pour 2026.

La succession des crises et les politiques d'austérité qui les accompagnent ont eu pour conséquence une hausse de la pauvreté en France et à travers le monde. Ce sujet fait l'objet d'un focus particulier dans ce numéro.

Enfin, les économies exigées années après années ont favorisé le **recours aux contractuels** dans la fonction publique, aggravant la précarité au travail. Ce sera l'objet d'un second focus.

La rubrique « Abécédaire du vocabulaire économique » propose de revenir sur les mots de l'économie. Dans ce numéro, nous verrons les notions de **pouvoir d'achat** et de **taux d'intérêt**.

Bonne lecture !

Amitiés syndicales.

Rachèle BARRION
Secrétaire confédérale

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Annexe : Les cahiers de l'économie n° 2

TROISIÈME SÉANCE DE NÉGOCIATION SUR LES CONTRATS COURTS

Chères et chers camarades,

La troisième séance de négociation relative aux contrats courts s'est tenue à l'Unédic le 17 mars 2023.

La délégation FO était composée de :

- Michel BEUGAS, secrétaire confédéral du secteur Emploi et Retraites,
- Zaïnil NIZARALY, secrétaire général de la FEETS,
- Yannis AUBERT, secrétaire général de l'UD 76,
- Laurent RESCANIERES, secrétaire général de la FGTA,
- Audrey FABERT, assistante confédérale sur les politiques de l'emploi

La réunion de négociation s'est articulée en trois séquences : une intervention de la DGT, une présentation de plusieurs données chiffrées par l'Unédic et un tour de table au cours duquel les organisations ont affiné leurs revendications.

1. Intervention de la DGT

La DGT a présenté sa campagne nationale de contrôle et l'état des négociations au sein des branches professionnelles. Cette campagne de contrôle n'est pas encore finalisée : les éléments communiqués correspondent aux premiers retours recueillis.

Cette initiative s'inscrit dans un contexte de précarisation croissante en France, caractérisé notamment par :

- une multiplication des situations de précarité, liée à des pratiques contournant les cas de recours autorisés par la loi ;
- une diminution marquée de la durée médiane des contrats ;
- des conséquences importantes sur les conditions de vie des salariés ;
- une augmentation des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

À ce stade, **sur les 3 000 contrôles réalisés, 600 remontées ont été effectuées**. Ces contrôles ont porté sur 59 600 contrats de courte durée. Sur le plan sectoriel, les contrôles ont principalement concerné les industries manufacturières, la construction ainsi que le commerce et la réparation automobile et moto.

Les principaux manquements relevés sont les suivants :

- **le non-respect du délai de carence**, observé dans 46 % des entreprises contrôlées (70 % dans la construction, 64 % dans le transport et l'entreposage, 47 % dans l'industrie) ;
- **le recours interdit à certains contrats**, ayant donné lieu à 6 courriers et 4 procès-verbaux ;
- **le recours abusif aux contrats précaires**, constaté dans 51 % des entreprises contrôlées, correspondant à 6 275 emplois permanents occupés par des salariés en contrats précaires. Les contrôles ont conduit à la conclusion de 1 480 CDI ;
- **le non-respect des prérogatives des CSE**, relevé dans 10 % des entreprises, avec notamment 37 % ne respectant pas les obligations d'information-consultation et 46 % celles relatives à la BDES.

Concernant les aménagements du régime des CDD par accords de branche, 15 branches ont prévu des adaptations, notamment en matière :

- de durée maximale et de renouvellement des CDD ;
- de suppression ou de réduction du délai de carence. Ces dispositions concernent environ 3,86 millions de salariés, soit 18 % des effectifs.

Enfin, s'agissant du contrat de chantier ou d'opération, 16 accords de branche ont été recensés, couvrant près de 3 millions de salariés. Pour rappel, il s'agit d'un CDI de droit commun intégrant une clause spécifique liée à la réalisation d'un chantier ou d'une opération, dont l'achèvement peut entraîner la rupture du contrat, dans les conditions prévues par un accord de branche étendu.

2. Chiffrages de l'Unédic

Parmi les allocataires ayant ouvert des droits à la suite de la fin d'un CDD, 76 % ont retrouvé un emploi dans les 12 mois. Ce taux atteint 87 % pour les personnes issues de l'intérim, soit un niveau supérieur à celui observé pour les anciens salariés en CDI. Mais le **premier emploi repris est le plus souvent un CDD de moins de six mois ou une mission d'intérim, tandis que dans 18 % des cas, il s'agit d'un CDI**. En 2024, environ 870 000 CDI ont pris fin durant la période d'essai. Parmi eux, 60 % des ruptures sont à l'initiative de l'employeur et 40 % à celle du salarié.

Concernant le contrat à durée déterminée d'usage (CDDU), on observe des délais très courts entre deux contrats successifs, favorisant une réembauche rapide en CDDU.

3. Tour de table

Les organisations patronales ont précisé leurs revendications :

- généraliser et pérenniser le CDD multi-remplacement
- travailler sur les heures complémentaires pour les salariés à temps partiel et supprimer le seuil de 24h minimum
- supprimer les motifs de recours au CDI intérimaire

- assouplir les conditions de recours aux CDD et à l'intérim en supprimant les délais de carence
- faciliter le recours au CDI de chantier même lorsqu'il n'existe pas d'accord de branche le prévoyant dans le secteur
- travailler sur le contenu des accords de branche et sur le prêt de main d'œuvre dans certains bassins d'emploi

En contrepartie, les organisations patronales proposent des mesures insignifiantes en termes d'accompagnement et de sécurisation des parcours professionnels, comme : mieux cibler les salariés qui souhaitent avoir recours au CEP ou encore communiquer et informer sur l'accès au logement. Enfin, les organisations patronales expriment leur volonté de mettre fin au dispositif actuel de bonus-malus. Elles s'opposent également à son extension à d'autres secteurs non concernés à ce jour ainsi qu'au maintien des micro-secteurs actuellement inclus dans ce mécanisme.

En résumé, les organisations patronales souhaitent retirer les minces garanties qui existent encore aujourd'hui pour les salariés et adoptent une position à rebours des propositions formulées par les organisations syndicales.

FO propose de **mieux encadrer l'utilisation et l'embauche en CDD ainsi que le recours aux différents CDI dérogatoires**. Pour se faire, il faut limiter les cas de recours aux CDD, avec la possibilité d'ouvrir des discussions au niveau des branches. Dans cette logique, la question de la réembauche mérite également d'être examinée, notamment à travers une réflexion, là encore au niveau des branches, sur les conditions et possibilités de recours.

Ces évolutions s'inscrivent dans un objectif plus large **de sécurisation des parcours professionnels**, qui concerne l'ensemble des salariés. À ce titre, **la généralisation de la prime de précarité** apparaît comme un levier important : tous les contrats précaires, y compris le CDI de chantier, devraient ouvrir droit à une telle prime afin de compenser les situations de précarité subies.

Par ailleurs, si l'objectif est de limiter le recours aux contrats courts, il est nécessaire d'agir sur leur coût. La modification du bonus-malus intégrant **un taux pivot à l'embauche** pourrait constituer un outil efficace, inspiré du mécanisme existant en matière d'accidents du travail, **déjà connu des entreprises** et ayant fait ses preuves.

La prochaine réunion aura lieu mercredi 25 mars. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du suivi de ces négociations.

Amitiés syndicales,

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général